

**PROCES-VERBAL DU CONCOURS – EPREUVE D'ADMISSIBILITE
D'INGENIEUR D'ETUDES INTERNE
Emploi-type « Chargé(e) de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel ».
25, 26 et 27 mai 2021**

L'épreuve d'admissibilité du concours D'IGE interne en BAP J s'est déroulée les 25, 26 et 27 mai 2021 par visioconférence (cf annexe 1).

Le 25 mai a été consacré à l'introduction, par la Présidente et le vice-président, de la présentation des critères et des modalités d'études des dossiers. Les 26 et 27 ont été consacrés à l'étude des dossiers.

Le jury était composé de 22 membres, sélectionnés selon des critères de parité homme-femme, d'une part et de membres internes-externes et d'experts, d'autre part.

475 dossiers au total ont été enregistrés et 329 dossiers ont été reçus ; 3 ont été qualifiés d'irrecevables en raison de la date d'envoi du dossier au-delà du 29 avril 2021, date de clôture des inscriptions. 326 dossiers ont donc été qualifiés de recevables.

L'ensemble des 326 dossiers a été examiné par binôme, soit par au moins deux personnes. Les membres du jury ont utilisé une grille d'évaluation commune, qui a permis à l'ensemble des participants de travailler sur des critères identiques, associés à une cotation contribuant à garantir une homogénéité de traitement dans l'étude des dossiers (la moyenne des 11 binômes était de 12,36 le 26 mai et de 12,38 le 27 mai).

Le nombre de postes ouverts est de 29 pour 23 centres affectataires.

Le seuil d'admissibilité a été fixé à 14,5/20, soit l'admissibilité de 72 personnes (22% des dossiers examinés), permettant ainsi d'assurer un nombre assez significatif de candidats pour l'épreuve d'admission au niveau de chaque centre affectataire, sachant que comme chaque année, notamment dans les universités franciliennes, les candidats s'inscrivent sur plusieurs postes à la fois. Le nombre assez élevé d'admissibles ne préjuge donc pas du nombre de candidats qui se présenteront réellement à l'oral.

Le concours s'est déroulé dans de très bonnes conditions de travail. Le centre organisateur a su mettre en œuvre les solutions logistiques adaptées pour que les membres du jury puissent examiner les dossiers à distance, échanger et intervenir dans les meilleures conditions possibles. La disponibilité de l'équipe dédiée a été saluée par les membres du jury.

Un certain nombre de remarques ont été formulées par le jury à l'issue de l'étude de tous les dossiers, tant sur la constitution des dossiers que sur le niveau des dossiers :

- Les rapports d'activité ne sont plus signés du responsable hiérarchique. Le jury estime néanmoins que cette signature permettrait d'attester des missions réalisées par les candidats ;
- Les travaux sont difficilement valorisables pour les postes d'IGE. Les candidats mettent beaucoup de travaux, parfois très volumineux, qui ne démontrent pas leurs compétences et leur adéquation à occuper un poste d'IGE (ex. extrait de thèse, tableaux de bord, powerpoint, parfois même bulletins de paie et contrats nominatifs (!)) ;

- Les rapports sont souvent comprimés avec une police très petite afin de mettre un maximum d'éléments, ce qui ne met toutefois pas en valeur l'esprit de synthèse des candidats ;
- Certains candidats s'inscrivent dans une démarche de simple reconnaissance de leurs fonctions actuelles. Or l'inscription à un concours suppose une capacité à se projeter sur de nouvelles fonctions. Les fonctions occupées restent trop descriptives et pas toujours contextualisées.
- D'autres candidats postulent sur la BAP J, alors que leur emploi relève clairement d'autres BAP, induisant ainsi une inadéquation de fait avec l'emploi de chargé de gestion administrative et d'aide au pilotage en IGE.

Les notes attribuées inférieures à 10/20 ne sanctionnent pas les compétences des candidats sur les fonctions occupées mais l'adéquation du profil étudié à l'emploi-type d'ingénieur d'études « chargé(e) de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel ».

Les notes proches de la barre d'admissibilité sont un message aux candidats pour enrichir leurs parcours professionnels ou pour consolider leurs compétences.

Les préconisations suivantes peuvent être adressées aux candidats : la présentation de travaux spécifiques constitue un levier significatif. En revanche, une trop grande profusion de documents et un rapport incertain de ceux-ci avec les fonctions attendues peut desservir les candidats.

Le concours n'a pas vocation à sanctionner un niveau de diplômes ou à ajuster le statut d'un agent sur une fonction qu'il occupe déjà. En effet, une candidature suppose une potentielle évolution professionnelle. L'expression de cette ouverture et de cette capacité d'adaptation favorise les dossiers où elle figure.

Remarques à destination de l'administration

- Il est proposé que la signature du responsable hiérarchique sur le rapport d'activité soit obligatoire.
- Il est demandé de mieux définir ce qui est attendu en terme de travaux, qui restent néanmoins facultatifs.

La Présidente du jury de concours



Catherine TORRICELLI

**Annexe 1 au procès-verbal concours interne IGE – Epreuve d’admissibilité
Emploi-type « chargé(e) de gestion administrative et d’aide au pilotage opérationnel »**

1) Moyen(s) utilisé(s) pour assurer la collégialité du jury

Visioconférence : **oui** non

Audioconférence : oui **non**

2) Messagerie ou correspondances électroniques sécurisées :

oui non

Commentaire : Pour la visioconférence une licence sur l’application Zoom a été utilisée avec un code de session particulier pour chaque jour de visioconférence. Les dossiers ont été envoyés via un lien à télécharger sur l’application Renater.

3) Nom des personnes ayant assisté pour tout ou partie à la délibération, qu’ils soient ou non membres du jury (examineurs spécialisés, non membres du jury, qui ont pu lui être adjoints ; secrétariat du jury ; personnel technique) :

Personnes présentes (préciser leur qualité)	
En visioconférence	Par messagerie ou correspondance électronique sécurisées
TORRICELLI Catherine – Présidente BARKATE Patrick – Vice-président BERTHEAU Marie-Astrid - Expert CASTRO-RUIZ Miguel - Membre ABRIET Sophie - Membre LE ROUX Yann – Membre BRUTINOT Ludovic – Expert PINELLI DE STOLLO François-Xavier – Membre CONTENTIN Arnaud – Expert GALMICHE Laurent – Membre DÉROCHE Marie – Membre LLORENS Marion – Membre BENAMA Nacera – Membre GROSU Florin – Membre BOITIER Nathalie Lina – Expert SMANIOTTO Benjamin – Membre BOURREL Paule - Membre TRENNER Adeline - Membre DE MIRIBEL Marie-Amélie - Membre AUDIBERT Jean-Frédéric - Membre COURTADON Amandine – Membre RAOULT Véronique - Membre	TORRICELLI Catherine – Présidente BARKATE Patrick – Vice-président BERTHEAU Marie-Astrid - Expert CASTRO-RUIZ Miguel - Membre ABRIET Sophie - Membre LE ROUX Yann – Membre BRUTINOT Ludovic – Expert PINELLI DE STOLLO François-Xavier – Membre CONTENTIN Arnaud – Expert GALMICHE Laurent – Membre DÉROCHE Marie – Membre LLORENS Marion – Membre BENAMA Nacera – Membre GROSU Florin – Membre BOITIER Nathalie Lina – Expert SMANIOTTO Benjamin – Membre BOURREL Paule - Membre TRENNER Adeline - Membre DE MIRIBEL Marie-Amélie - Membre AUDIBERT Jean-Frédéric - Membre COURTADON Amandine – Membre RAOULT Véronique - Membre

- 4) Eventuels incidents techniques survenus :
Aucun incident technique à signaler

, La Présidente du jury de concours



Catherine TORRICELLI